Télévision : balayer devant sa porte...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 177

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015896

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Télévision: balayer devant sa porte...

Deux commissions parlementaires, l'une du Sénat, l'autre de l'Assemblée nationale, ont rendu public leur rapport sur la publicité clandestine à la télévision française. Ces publications ont fait l'effet d'une bombe : sans disposer d'un pouvoir discrétionnaire, les commissaires sont parvenus à réunir des preuves nombreuses et accablantes pour de grands noms de l'ORTF; des journalistes, réalisateurs et animateurs, en introduisant subrepticement de la publicité dans leurs émissions, ont bénéficié d'importantes compensations en espèces et en nature.

L'abcès a été crevé. C'est tant mieux. Les rapports précisent bien que l'affaire de la publicité clandestine n'est que l'épiphénomène d'un malaise plus profond. Nous n'avons pas connaissance de telles pratiques en Suisse. Les révélations fracassantes faites en France ne doivent pourtant pas nous faire oublier qu'un malaise profond règne à la TV romande; qu'il existe un rapport, commandé par la direction à Jean-Claude Diserens, réalisateur, déposé en mars 1971 sous le titre « Les Temps difficiles ». Ce rapport est un document interne, resté jusqu'à présent confidentiel. Il est temps d'en parler.

Cette enquête sur «le malaise et les difficultés de la télévision suisse romande » relève plutôt d'un compte rendu descriptif de la situation de certaines professions de la télévision et des relations entre l'administration et les gens du programme. L'auteur précise d'emblée qu'il n'a pas mené une enquête policière : il a écouté, interrogé, mais n'a jamais cherché à vérifier des faits. Il ne cite aucun nom. Dans une première partie, Jean-Claude Diserens analyse les conditions de travail, du preneur de son de l'équipe film au réalisateur, en passant par le monteur. Il montre la rigidité de la structure hiérarchique entre les différentes professions, la difficulté de travail en commun entre le personnel payé au mois et celui qui touche un cachet. Bien d'autres problèmes sont abordés encore, entre autres le temps insuffisant accordé pour faire les émissions, les salaires insuffisants de certaines catégories.

Dans la deuxième partie, l'auteur dénonce vivement l'attitude de l'administration qui « à force de vouloir tout peser, tout contrôler, tout surveiller, est tombée dans des excès de paperasserie, de bureaucratie, et a pris peu à peu l'habitude, même au niveau de ses membres les plus subalternes, de croire qu'étant un rouage de la direction, il faut le prendre de haut avec tout le personnel et spécialement avec les gens du programme... » (à la même époque, nous relevions cet état d'esprit dans un cahier spécial sur la TV, DP 147-148).

Jean-Claude Diserens conclut son rapport en proposant notamment qu'une séparation plus nette soit prévue entre la direction administrative et la direction des programmes : « ... un conseil des producteurs, des rédacteurs, et peut-être des réalisateurs, pourrait assumer la responsabilité de la politique des programmes... »

A cette dernière préoccupation, la direction de la SSR avait répondu quelques mois auparavant par la nomination de Bernard Béguin au poste nouvellement créé de directeur des programmes; au besoin d'autonomie et de responsabilité, on avait répliqué en centralisant plus encore le contrôle de l'administration...

Or le malaise était et est bien réel. On connaît la suite des événements : en juin 1971, l'AETS, syndicat qui réunit toutes les professions de la télévision, devant la mauvaise volonté de la direction, décide sa dissolution. En fait les employés reprennent leur liberté pour des formes d'action plus efficaces.

Début octobre, débrayage du personnel du programme qui adresse un ultimatum à la direction; quelques jours plus tard, licenciement de six collaborateurs accusés d'avoir créé un climat de méfiance dans la maison.

Le malaise existe donc, profond. Jusqu'à présent, on a assisté à un dialogue de sourds. L'opinion publique n'a malheureusement pu être sensibilisée à ces problèmes qu'à travers les péripéties du procès en diffamation que cinq des six licenciés ont intenté au directeur de la Télévision romande. La question à résoudre — les licenciés font-ils partie ou non d'un groupe d'action TVR responsable de tracts agressifs et la direction a-t-elle des preuves de cette appartenance ? — est de peu d'importance au regard de ce malaise. Quelle que soit la décision du juge, elle n'apportera aucune lumière nouvelle sur le climat et les conditions de travail dans l'établissement genevois.

D'où l'urgence et la nécessité de la nomination d'une commission d'enquête extérieure à la TV (parlementaire, par exemple, pour s'inspirer de l'initiative française), qui ne soit pas le prétexte à une diminution de l'autonomie de la télévision, mais qui, au contraire, favorise, en permettant à toutes les parties de s'exprimer, la naissance des conditions nécessaires à un fonctionnement équilibré de cette institution par une reconnaissance des responsabilités propres de ses différents secteurs.

Action-logement «La Suisse»

Après Migros, la Société de Banque suisse, le Crédit suisse et d'autres, le quotidien « La Suisse » lance son action-logement. Sous le titre « 4000 logements de plus en un trimestre », Robert Burgel commente dans ce journal la statistique de la construction de logements à Genèvve pour le premier trimestre de cette année. Il termine par cette conclusion : « Enfin, au 31 mars 1972, il y avait dans tout le canton 144 698 logements occupés ou en voie de l'être au lieu de 140 803 à la fin du premier trimestre 1971, ce qui fait 3895 de plus pour un seul trimestre, alors que, selon la planification en vigueur, la progresion devrait être de 5000 pour toute l'année. »

De deux choses l'une : ou bien M. Burgel ne sait pas compter ou il s'est laissé emporter une nouvelle fois par ses sympathies gouvernementales. Le démenti se fait attendre.